

Le définancement des universités s'aggrave

■ Les recteurs demandent un refinancement des universités à hauteur de 150 millions d'ici 2024.

Sans doute vous dites-vous que l'on rêve... Pourtant, le refinancement que nous demandons est raisonnable et cohérent par rapport à ce qui se passe autour de nous et à la place centrale que tiennent les universités dans notre société. Et puis, nous n'avons pas souhaité nous autocensurer car notre appel éclaire la réalité qu'est l'important définancement que connaissent le monde universitaire et celui de la recherche en Belgique francophone."

À l'unisson de ses confrères, Yvon Englert, le recteur de l'UIB, a tenu à rappeler combien le refinancement des universités est indispensable. Dans un mémorandum présenté ce mardi en vue des élections de mai, le Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique (Cref) demande dès lors que les universités soient refinancées à hauteur de 150 millions d'euros sous la prochaine législature.

Près de 100 000 étudiants

Si les universités (comme l'ensemble de l'enseignement supérieur) connaissent un définancement structurel, c'est parce qu'elles sont financées via un système dit d'enveloppe fermée qui n'évolue pas, alors que le nombre d'étudiants est passé de 68 758 en 2006 à 95 630 dix ans plus tard. Depuis 1997, les dépenses par étudiant universitaire ont baissé de 22,3% pour se situer à 23% sous la moyenne des pays voisins.

"Cela n'est pas tenable. Un afflux d'étudiants ne doit plus être synonyme de baisse de financement", a insisté Vincent Blondel, recteur de l'UCLouvain et président du Cref. "Chaque

nouvel étudiant prend une partie des ressources des autres."

En définitive, selon un rapport commandé par le conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares), il faudrait augmenter le budget total de l'enseignement supérieur de 50 millions d'euros en moyenne chaque année de 2018 à 2030. Les recteurs se joignent à cette recommandation mais proposent d'étaler le rattrapage en demandant un effort de 150 millions d'euros sous la prochaine législature.

La recherche a besoin de budgets

Lors de la même conférence de presse, le Fonds de la recherche scientifique (le FNRS) a présenté son plan stratégique "Phare 20.25"

qui pointe six priorités en vue des prochaines élections. Il y demande à son tour un accroissement de ses moyens, à hauteur de 56,9 millions d'euros, soit une augmentation d'environ 30% du total de ses subventions publiques.

Véronique Halloin, secrétaire générale de l'institution, a rappelé que l'on observait dans la recherche une asymétrie avec le nord du pays. En 2016, le pendant flamand du FNRS, le FWO, a reçu 185,4 millions d'euros contre 115,5 millions pour le FNRS. Or, "investir dans

la recherche et l'éducation constitue l'engagement à long terme le plus efficace", souligne le Fonds, qui a perdu des financements issus du fédéral et de la Région wallonne.

Selon les données d'Eurostat en 2015, la Belgique consacrait 0,62% de son PIB à la recherche et au développement, alors que les objectifs européens se situent à 1% du PIB. "La Belgique se situe dans le bas du tableau européen du financement de la recherche", déplore Yvon Englert, également président du FNRS. "Et encore, si l'on ne prend en compte que la Fédération Wallonie-Bruxelles, la situation est bien pire."

BdO

95630

Étudiants

En 10 ans, les universités francophones ont encadré près de 30 000 étudiants en plus. Ils étaient 95 630 en 2016. Pour autant, elles n'ont pas reçu de moyens supplémentaires. En 2006, le ratio de l'allocation de fonctionnement des universités sur le nombre d'étudiants valait 5 894 euros. Il est passé à 4 512 en 2018.

Étudiants

Les recteurs demandent une évaluation du décret Paysage

Parcours de l'étudiant. Au-delà des demandes de refinancement, les recteurs souhaitent que le décret Paysage du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) soit évalué dès la prochaine législature. "Nous souhaitons une évaluation rapide et objective du titre III du décret, qui institue le parcours de l'étudiant", ont précisé les recteurs.

Isolement. Le décret Paysage a en effet profondément changé la structure de l'enseignement supérieur. Si la première année de bachelier reste identique pour tous, l'étudiant peut ensuite choisir les cours qu'il souhaite suivre, en respectant des prérequis et

des corequis. Il doit simplement acquérir le

nombre de crédits nécessaires à la réussite d'un cycle. Les recteurs demandent que ce programme personnalisé soit évalué car ils émettent plusieurs craintes, notamment sur l'allongement de la durée des études qui peut en résulter. "Cela augmente le nombre total d'étudiants et comme le financement est opéré en enveloppe fermée, cela baisse encore la somme allouée par étudiant", souligne Vincent Blondel. Depuis des mois, les conséquences négatives de ce décret qui souhaitait pourtant mettre l'étudiant au cœur de son apprentissage sont pointées par de nombreux acteurs. Ils évoquent des difficultés organisationnelles, des conflits horaires, des lourdeurs administratives, des parcours moins homogènes qui rejaillissent sur un étudiant qui se retrouve par ailleurs plus isolé, alors que son parcours est davantage personnalisé. Ces sentiments largement partagés demandent désormais à être évalués. **BdO**